



Présents :

Maire président de séance : Sophie Costeau,

Conseillers : Michèle Viala, Florence Donnadieu, David Mestre, Pierre Ollier, Benoît Bertrand et Jean-Luc Exposito secrétaire de séance.

Absent excusé :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 13 janvier 2024.
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Présentation du compte administratif 2024 et vote
4. Affectation du résultat 2024
5. Travail préparatoire pour le budget 2025
6. Délibération interdiction de stationnement impasse Tramblay
7. PC Columbarium
8. Points sur les autres travaux
9. Questions et sujets divers

1 Validation du compte rendu de la précédente réunion du conseil

A l'unanimité du conseil, le compte rendu de la réunion du 13 janvier est validé.

2 Validation compte de gestion 2024 du Trésorier

Kenza Huet la secrétaire de mairie détaille et explique les résultats 2024.

Le compte de gestion établi par le comptable du trésor fait apparaître un déficit de 1283,25 € en investissement de 118122,28 € en fonctionnement. Le conseil valide à l'unanimité le compte de gestion.

3 Présentation et vote du Compte administratif 2024

Bilan établi par la commune, le compte administratif est identique au compte de gestion du trésorier.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 60847,50 € (personnel 22 K€, indemnités élus et contribution CCC 10 K€, dépenses générales 28 K€ incluant : eau électricité, carburant, alimentation, entretien commune, maintenance, assurances...).

Les recettes s'élèvent à 80263,96 € (impôts, taxes et fiscalité locale 57 K€, Dotation de l'état 20K€, eau d'irrigation 3,2 K€). En conséquence, l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 19416,46 €.

4 Affectation du Résultat 2024

Le résultat à affecter s'élève à 118122,28 € (98,7 K€ résultats des années antérieures plus 19,4 K€ de l'année 2024. A se résultat, il faut soustraire les opérations d'investissement de 2024 soit 11583,25 €.

Ceci nous donne un excédent de fonctionnement de 106539,03 €. Cette somme sera affectée aux dépenses d'investissement de 2025.

A l'unanimité, le conseil délibère favorablement.

5 Travail préparatoire pour le budget 2025

Les éléments pour établir le budget 2025 ne sont pas encore disponibles et la date limite n'est pas encore connue. Il faudra certainement le voter dans le courant du mois d'avril.

Fonctionnement

Comme les années précédentes les dépenses de fonctionnement (personnel, abonnement, petits matériel, fêtes et cérémonie, énergie...) ont été maîtrisées en 2024. En 2025 il n'y a pas de raison que les dépenses augmentent. Si les ressources restent équivalentes ce budget devrait rester stable.

Investissement

Nous n'envisageons pas d'achat de gros matériel. Les dépenses concerneront essentiellement les travaux.

Compte tenu des délais d'instruction des dossiers (subventions, permis de construire...) et de disponibilité des entreprises, de nombreuses opérations prévues de longues dates, seront réalisées en 2025.

Nous avons obtenus 80% de subventions sur tous nos projets de travaux et démarrons l'année avec un excédent de plus de 100K€. Néanmoins, il faut honorer les factures immédiatement alors qu'il faut attendre entre 6 mois et un an pour que les subventions nous soient versées et deux ans pour récupérer la TVA.

Le maire Sophie Costeau présente et commente un tableau (en annexe) des opérations d'investissement prévues et de leur financement dans le temps.

Ce tableau montre que pour un montant des opérations s'élevant à 239K€ TTC le besoin d'autofinancement est de moins de 26 K€.

Néanmoins compte tenu des délais nécessaires pour obtenir le paiement des subventions et les remboursements de TVA nous aurons un manque de trésorerie de près de 100 K€.

Compte tenu de ces éléments, le conseil à l'unanimité se prononce pour qu'un emprunt soit inscrit au budget 2025.

Le maire évaluera le besoin réel, la durée et les modalités de remboursement. Elle se fera accompagner d'Emmanuel Massard, Inspecteur des Finances Publiques et conseiller aux décideurs locaux pour les communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

6 Délibération interdiction de stationnement impasse Trambly

L'impasse a été rénovée à l'automne dernier. Le conseil à l'unanimité, délibère favorablement pour interdire le stationnement sur la totalité de la voie. L'arrêt pour déposer des passagers ou décharger des marchandises reste bien entendu autorisé.

En ce qui concerne la matérialisation, afin d'éviter l'implantation d'un panneau qui gênerait l'aspect du lieu, dans un premier temps une information des riverains sera réalisée.

7 PC Columbarium

Après un questionnaire réalisé auprès de la population, le conseil municipal du 23 septembre 2024 a délibéré favorablement pour lancer l'opération de création d'un columbarium. La subvention pour la maîtrise d'œuvre demandée la CCC nous a été accordée.

L'architecte a proposé un projet qui a été diffusé aux membres du conseil et qui est présenté et commenté en séance.

Ce projet s'articule autour du calvaire situé à l'arrière de la chapelle en utilisant le relief existant. Il s'inscrit dans la prolongation de la restauration de la chapelle en aménageant ses abords.

Ce projet ne suscitant pas de remarques particulières, l'architecte pourra poursuivre le projet de demande de permis de construire.

8 Points sur les autres travaux

- **Impasse Gustave Trambly** : Les travaux sont terminés
- **Mairie isolation** : Les travaux sont terminés
- **Mairie auvent** : Les travaux démarreront dans la semaine du 17 mars 2025
- **Chemin de Villetelle** : La subvention demandée à la CCC a été accordée et les travaux pourront démarrer cette année en fonction de la disponibilité des entreprises.

A cette occasion le maire présente un nouveau concept de revêtement perméable et qui serait plus résistant. Pour l'instant le prix est 2 fois plus élevé que le revêtement traditionnel. Ce type de solution pourra être étudiée dans le cadre de projets futurs.

- **Rénovation Chapelle** : L'appel d'offre a été lancé en début d'année et nous avons obtenu des réponses pour tous les lots (toiture, élévations, ouvertures).

Actuellement, l'architecte étudie les propositions en termes de prix et de qualité. Il nous fera une proposition de choix très prochainement.

Le maire signale que du fait des délais d'obtention du permis, des subventions et de l'augmentation des matières premières le coût devrait être supérieur d'environ 15 K€ ou 20 K€ par rapport à l'estimation. Elle suggère aux conseillers de promouvoir le projet auprès de leurs entourages afin qu'ils participent à la souscription de la fondation du patrimoine qui s'élève actuellement à 10 K€.

Questions et sujets divers

- Servitude eau d'irrigation : toujours en attente
- Gouttières du lavoir de Malavieille : toujours en attente
- La petite salle de la Lieude a été prêtée à l'association du Mas des terres rouges pour stocker leur matériel dans une armoire.

Fin de la séance à 20h00